

Séance du :  
**18/06/2021**  
Date de la convocation :  
**11/06/2021**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de COMPS sur ARTUBY**

N° de la délibération 2021_42	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	11	9	8

L'an deux mille vingt et un et le 18 juin à 14h30,  
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,  
dans le lieu habituel de ses séances,  
Sous la présidence de M. Alain BARALE

**Présents** : MM.- BAIN Chantal - BIGHETTI de FLOGNY Charles - CAMOIN Yves — GRANDAZZI  
Sandrine - LAUGIER Lucette – LUCAS Aurore et GAYMARD Marie-José,

**Absent excusé** : M. TROIN François,

**Secrétaire de séance** : LAUGIER Lucette

**Objet : Autorisation d'ester en justice – Affaire BAIN : Occupation d'une partie de la  
remise cadastrée section K n°131**

La Maire fait un rapide historique de l'acquisition de la parcelle K 131, sise Place de la  
Fontaine à COMPS-sur-ARTUBY à la SAFER, qui l'a elle-même acquis à la Hoirie REY.

Ce bien a été acquis le 23 juillet 2020, « libre de toute location ou occupation », toutefois  
une partie de ce bâtiment est occupé par la Société de M. Rémi BAIN. Après différentes  
discussions avec l'intéressée, le local est toujours occupé.

La commune souhaite aménager ces locaux pour réaliser la Maison France Services et la  
Mairie.

**Après en avoir délibéré,  
par 7 voix pour ; 0 voix contre et 1 abstention  
le Conseil Municipal, DECIDE :**

- **D'AUTORISER** le Maire a ester en justice, afin de faire respecter les droits de la  
commune et récupérer ce bâtiment pour réaliser la future Maisons France Services.

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.  
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture

le: 30/06/2021  
et publication le: 30/06/2021

Le Maire  
A. BARALE

Le Maire  
A. BARALE

